



Construction d'une chape

Par **emiliendessadrets**, le **02/04/2009** à **11:25**

Bonjour,

Copropriétaire 1er ét. d'un appartement hausmanien ,j'envisage de retire la parquer présent ,de faire construire une chape et faire carreler la totalité de mon appartement sans assentiment du syndic et de l'assemblée générale .

Il faut savoir que j'ai prévenu le Syndic , que je lui ai fait parvenir un plan du géomètre , un plan de l'architecte en 3D concernant la restructuration de l'appartement et la facture de l'Entreprise .

Les travaux doivent commencer par la construction de cette chape et je ne peux faire attendre l'entreprise indéfiniment...

Merci grandement de m'avoir lu et de me donner toutes les astuces qui me permettront de faire construire cette chape de traiter l'accoustique et de pouvoir poser du carrelage à la place du parquet existant

Au plaisir de vous lire

EMILIENDESADRETS